
MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA MAITRISE DES EFFECTIFS

Portant intégration, nomination et titularisation à titre exceptionnel de certains candidats dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) en tête: BOURANGHO-BARAK De la Charité.-

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/I S A S :

- (/u la Constitution du ~~15 Mars 1992~~ ;
 - (/u la Loi n° 02/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du statut général de la Fonction Publique ;
 - (/u le décret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à la révocation des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 63/81/FP-BE du 26 Mars 1963 fixent les conditions dans lesquelles sont effectués les stages probatoires que doivent subir les fonctionnaires stagiaires ;
 - (/u le décret n° 67/50/FP-BE du 24 Février 1967 réglant la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrière et reclassements ;
 - (/u le décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 modifiant le tableau hiérarchique des cadres A, B, C et D de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) abrogeant et remplaçant les dispositions des articles 1, 2, 3, 5, 10, 13, 15, 18, 19 et 20 du décret n° 63/70 du 26 Mars 1963 fixant le statut commun des cadres de l'Enseignement (Jeunesse et Sports) ;
 - (/u le décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
 - (/u le décret n° 93/515 du 23 Juin 1993 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination des Membres du Gouvernement ;
 - (/u le décret n° 93/542 du 19 Juillet 1993 portant organisation des intérimaires des Ministres ;
 - (/u l'arrêté n° 387/FP du 21 Juin 1952 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
 - (/u les dossiers de candidature constitués par les intéressés ;
- Sur instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992;

D.G.B.
[Signature]

D.G.C.F.

T ECHETE :

.../...

ARTICLE 1ER : En application des dispositions du décret n° 74/454 du 17 Décembre 1974 susvisé, les candidats dont les noms suivent, titulaires du Certificat d'Aptitude au Professorat d'Education Physique et Sportive (C.A.P.E.S) obtenu à l'Université Marien NGOUABI, sont intégrés dans les cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Sociaux (Jeunesse et Sports) et nommés au grade de Professeur Certifié d'E.P.S. Stagiaire, indice 790.

- BOURANGHO-BURAK (De la Charité, né le 12 Mai 1959 à Brazzaville
- DINGA (Charles Justin, né le 10 Novembre 1963 à Pointe Noire

ARTICLE 2 : Les intéressés sont mis à la disposition du Ministère de la Jeunesse et des Sports.

ARTICLE 3 : Conformément aux instructions du Conseil des Ministres du 12 Mars 1992, les intéressés sont titularisés exceptionnellement au titre de l'année 1989 et nommés au 1er échelon de leur grade, indice 830 pour compter du 5 Octobre 1989 ACC = Néant.

ARTICLE 4 : Le présent décret qui prendra effet tant du point/de l'ancienneté que de la solde à compter des dates effectives de prise de service des intéressés, sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera./-

Brazzaville, le 23 SEPTEMBRE 1993

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction Publique et des Réformes Administratives,

- Jean Prosper KOYO. -

- Général Jacques Joachim YONBEY-OPANGO. -

AMPLIATIONS :

JORC	1
DGFF/DME	3
DGFF/BST	3
D.G.B.	3
D.G.C.F.	1

.....	2
.....	2
DOSSIERS	6
INTERESSES	2
SGG/BC	2./-